

## ➤ Cours de tir lance-mines pour le déclenchement artificiel d'avalanches

<b>But</b>	Obtention de l'autorisation pour le déclenchement artificiel d'avalanches avec des armes de l'armée (tir lance-mines 8,1 et 12 cm).
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Patrouilleurs avec formation correspondante</li><li>– Membres des services de sécurité des avalanches des communes et de diverses organisations</li><li>– Seulement des collaborateurs permanents</li><li>– Conditions selon les directives de l'OFFT (Guide pour le minage) de février 2001</li></ul>
<b>Participants</b>	Minimum: 6 / maximum: 20
<b>Examen d'entrée</b>	Aucun
<b>Formation</b>	Manipulation de tir lance-mines 8,1 et 12 cm pour le déclenchement artificiel d'avalanches. Formation théorique concernant le déclenchement artificiel d'avalanches.
<b>Méthodologie</b>	Exposés succincts et spécialisés, exercices pratiques et travail sur le terrain.
<b>Examen</b>	L'examen écrit se déroule pendant la dernière journée du cours.
<b>Date/Lieu</b>	Du mercredi 4 au mardi 10 novembre 2009 Centre de compétences service montagne de l'armée (Cen comp S mont A), Andermatt
<b>Direction</b>	Centre de compétences service montagne de l'armée (Cen comp S mont A) Adjudant d'état-major Hans Martin Henny 6490 Andermatt, Tél. 041 888 83 25
<b>Langue</b>	Bilingue, français et allemand
<b>Coût</b>	Membres RMS 250.– fr./autres 375.– fr.
<b>Logement</b>	Caserne 2, Andermatt Pension complète (chambre double) par jour: 53.– fr. (y compris les repas à la cantine Altkirch)
<b>Inscription</b>	Jusqu'au vendredi 2 octobre 2009

# ➤ Cours de tir lance-mines pour le déclenchement artificiel d'avalanches

**Du 4 au 10 novembre 2009, Andermatt**

Délai d'inscription: vendredi 2 octobre 2009

Nom	Prénom
Date de naissance	No AVS.
Lieu d'origine	Profession
Langue maternelle	E-Mail
Adresse	NPA/Domicile
Tél. entreprise	Portable
Employeur en hiver avec code et adresse	
Formation professionnelle dans le service de pistes et de sauvetage	

Livret d'attestation/attestation de formation:  disponible  non disponible

Réservation de chambres Caserne 2, Andermatt

(si le choix de la chambre n'est pas coché, l'attribution a lieu d'office):

- Pension complète (chambre double) 53.– fr. par jour
- Sans logement, avec repas

Coût: 250.– fr. + 375.– fr. pour le brevet fédéral

Par l'inscription, l'entreprise et les participantes et participants acceptent la validité des informations et directives générales comme parties intégrantes de l'inscription au cours. Ils acceptent également le prix, le programme, le règlement d'examen et la couverture d'assurance personnelle.

Lieu et date

Timbre et signature du ou de la responsable de l'entreprise

Signature du/de la participant(e)

